Convocation
du Conseil général

jeudi 15 mars 2018 à 20h00
à la salle La Tène de l'Espace Perrier, Marin

20 h 00 / Partie informelle

Information et présentation par le Conseil communal au Conseil général des premiers éléments du Pôle de développement économique d'importance cantonale

20 h 30 / Partie formelle

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2018 (sera remis ultérieurement)
3. Nomination d'un membre de la commission de salubrité en remplacement d'Armand Ducraux, démissionnaire
4. Nomination d'un/e délégué/e à l'assemblée générale de Landi Région Neuchâtel SA en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
5. Nomination d'un/e délégué/e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN) en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
6. Nomination d'un/e délégué/e à l'assemblée générale de la société anonyme immobilière du théâtre régional de Neuchâtel (SAITRN) en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
7. a) Information par le Conseil communal concernant l'avancement des travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL)

   b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 40'000 francs pour l'établissement d'un cahier des charges et l'évaluation des coûts pour l'étude d'aménagement dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL) (annexé)
8. Motion du groupe centre-droit concernant l'accueil des majorants – révision du dispositif dans une logique de sensibilisation civique, du 23 février 2018 (annexée)
9. Interpellations et questions
10. Lettres et pétitions
11. a) Communications du Conseil communal

    b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

La Tène, le 28 février 2018 — Conseil général

./.

Tous les documents utiles sont publiés sur Echotène :
https://echo-latene.ne.ch/conseil-general

Annexe(s) : documentation usuelle

Remarques :
a) les titres et fonctions cités dans le présent document s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin
b) un(e) membre du Conseil général empêché(e) d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès de la présidence du Conseil général
c) afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenant(e)s sont aimablement prié(e)s de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Isalyne.Challandes@ne.ch) ou en cas d'absence de celle-ci à commune.la-tene@ne.ch